Est Ensemble Grand Paris

APPEL A PROJET

ENTREPRENEURIAT 2019

« ACCOMPAGNEMENT POST-CREATION SUR LE TERRITOIRE »

REGLEMENT

Contexte institutionnel

Créée le 1er janvier 2010, la communauté d'agglomération Est Ensemble, désormais établissement public territorial (EPT) rattaché à la métropole du Grand Paris, est un territoire de projets qui a connu et est amené à connaître de profondes mutations économiques, sociales et urbaines au cours des prochaines années.

Depuis 2011, Est Ensemble est compétent pour conduire des politiques publiques relatives au développement économique et à l'emploi sur son territoire. La déclaration d'intérêt communautaire de décembre 2011 comprend :

- L'aide à la création et au développement des entreprises ;
- Les actions en faveur des entreprises innovantes et pour la promotion de la recherche et de l'innovation économique sur le territoire communautaire ;
- Les observatoires de l'économie et de l'emploi et les fonctions de veille, études et prospective s'y rapportant ;
- Les manifestations consacrées au développement économique et à l'emploi
- Les Maisons de l'emploi existantes et à venir...

Fort de ces compétences et des leviers dont il dispose, l'EPT Est Ensemble a adopté plusieurs documents stratégiques, construits avec ses partenaires, et qui fixent les grandes orientations de ses politiques en matière de développement économique et d'emploi :

Le contrat de développement territorial (CDT) signé en février 2014, a fixé un certain nombre d'objectifs pour Est Ensemble en matière économique :

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs :

- Créer 50.000 emplois à 15 ans (2030) → 1 emploi pour 1 habitant ;
- Rejoindre la moyenne nationale en termes d'apprentissage ;
- Promouvoir les filières ou secteurs d'activités déjà présents sur le territoire porteurs d'innovation et créateurs d'emplois ;
- Développer et adapter l'offre de formation aux besoins de la population (prioritairement), des entreprises présentes et des secteurs en développement dans la métropole ;
- Accroître la connaissance des métiers et des compétences en présence sur le territoire.

La plupart de ces objectifs ont été repris et enrichis, dans le cadre du Pacte pour le développement du territoire, signé avec le conseil régional d'Île de France et le conseil départemental de Seine Saint Denis.

Ils ont également servi de base à l'élaboration du nouveau schéma de développement économique d'Est Ensemble, voté en septembre 2016, qui porte des ambitions fortes – « soutenir le développement d'un tissu économique diversifié, durable, innovant et solidaire » ; « développer massivement l'accès à la formation et à la qualification, et contribuer à l'insertion professionnelle de tous" – elles-mêmes déclinées en actions – « animer et ancrer les entreprises sur le territoire » ; « anticiper et adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des publics ».

Dynamique de création d'entreprises

Sur la période récente, Est Ensemble apparaît comme un territoire dynamique en termes de création d'entreprises, avec un taux annuel moyen de création d'entreprises de 19,9% entre 2008 et 2013. Ce taux vient donc actualiser à la hausse les chiffres du Contrat de ville (+18% entre 2006 et 2010). Il est également légèrement supérieur au taux constaté dans l'ensemble de la Seine-Saint-Denis sur la même période (19,4%), et supérieur de trois points au taux francilien (16%). Est Ensemble se positionne donc comme un territoire particulièrement favorable à la création d'entreprises.

En termes de créations nettes (créations moins destructions), la dynamique du territoire apparaît également positive, puisqu'entre 2009 et 2013, le nombre d'établissements du territoire a crû de 29,2%, soit 7 points de plus que la croissance du nombre d'établissements à l'échelle régionale. Ces données indiquent que **le nombre de créations d'établissements est très supérieur à celui des destructions, confirmant le positionnement du territoire comme propice à la création d'entreprises**.

Objectifs et orientations stratégiques

Depuis 2016, Est Ensemble a déployé le dispositif « Point d'Accès à la Création d'Entreprise », avec le concours de la Région et de la CDC, dont les missions sont l'orientation des porteurs de projet, la coordination des acteurs de l'entrepreneuriat et l'animation du Territoire. Ainsi, c'est 1 007 porteurs de projet orientés entre octobre 2016 et décembre 2018 dont 43% issus des QPV; une vingtaine de structures coordonnées, une dizaine d'ateliers collectifs proposés gratuitement tous les mois sur le Territoire et 2 évènements marquants.

Ce dispositif est un succès : il a permis d'améliorer la lisibilité et la visibilité du parcours du créateur, de faire travailler ensemble les structures et de résoudre un certain nombre de difficultés (parcours du porteur de projet et collaboration entre les structures notamment).

La coordination des structures de l'entrepreneuriat a permis de mettre à plat l'ensemble des prestations et des financements sur le Territoire.

Le travail mené depuis plusieurs années a ainsi permis de décliner une stratégie partagée sur les 3 prochaines années.

1/ Est Ensemble coordinateur des dispositifs entrepreneuriaux sur le Territoire

- Structurer un parcours lisible et visible du créateur d'entreprise du Territoire
- Amplifier les actions et outils collaboratifs entre les acteurs
- Structurer une offre territoriale cohérente et complémentaire du dispositif régional E#L

2/ Mieux accompagner les porteurs de projet et d'activité du Territoire

- Développer les actions de sensibilisation afin de toucher les populations des QPV
- Améliorer l'orientation des porteurs de projet
- Structurer le suivi des créateurs orientés
- Développer un outil de suivi territorial des créateurs

3/ Consolider le développement des créations d'entreprise sur le Territoire

- Développer la Post-création à travers le mentoring notamment,
- Créer/développer l'immobilier/les espaces d'accueil (pop-up store, boutiques à l'essai, etc) permettant l'accueil des entreprises sur le Territoire

4/ Favoriser la réussite entrepreneuriale sur les secteurs prioritaires

- Thématiques prioritaires: Métiers d'art, mode et design, Économie Sociale et Solidaire, et industries créatives et culturelles
- Objectifs : proposer un parcours complet du créateur d'entreprise sur chacune des filières prioritaires intégrant le parcours résidentiel des entrepreneurs

C'est dans la continuité de ce contexte que s'inscrit l'appel à projet 2019 d'Est Ensemble « Accompagnement post-création sur le territoire ».

Le présent règlement précise aux porteurs intéressés pour répondre à cet appel à projet les critères d'éligibilité, les objectifs spécifiques, modalités d'instruction et le calendrier.

1. Périmètre d'éligibilité

1.1 Porteurs de projet :

- Sont éligibles les associations et structures de l'économie sociale et solidaire(fondations, coopératives, SCIC, etc.)
- Le lieu d'implantation du porteur de projet est indifférent, mais les actions soutenues doivent se dérouler au sein du territoire d'Est Ensemble

1.2 Caractéristiques des projets :

- **Modalités financières :** Sont exclues des dépenses éligibles :
  - Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.

1.3 Calendrier de réalisation des projets :

- Le démarrage de l'action devra être postérieur à la date de la délibération instituant l'appel à projets
- La fin de réalisation du projet devra intervenir dans l'année suivant la date de ladite délibération.

***NB** : un projet éligible ne sera pas forcément retenu. Il devra répondre aux critères de sélection définis ci-dessous, et s'inscrire dans l'enveloppe financière disponible.*

2. Objectifs de l'Appel à Projet

Le présent appel à projet vise à proposer un :

Accompagnement post-création sur le Territoire

Forme et contenu des projets :
Les projets devront présenter un caractère :

- **partenarial fort** en lien avec les acteurs de l'entrepreneuriat du territoire et les services de la collectivité.
- **entrepreneurial** : le projet doit faire émerger une activité ou un ensemble d'activités permettant au projet de trouver sa propre dynamique en matière d'autonomie financière.
- **Différenciant**: il s'agit de proposer une action nouvelle dont la forme, la démarche, le contenu apporte se différencie de l'existant.

Objectifs généraux

La **phase 3 « Accompagnement post-création sur le Territoire »** vise à répondre aux enjeux de pérennité des entreprises sur notre Territoire. En effet, de nombreuses entreprises créées sont et restent fragiles : viabilité menacée, niveau d'activité faible, capacité incertaine à générer des revenus suffisants pour le créateur d'entreprise…Par ailleurs, le manque de réseau apparait aujourd'hui comme un frein au développement des jeunes entreprises du territoire. C'est pourquoi, les candidats devront proposer un accompagnement au développement qui intègre une forte dimension réseau via une offre de parrainage ou mentorat ainsi qu'un volet commercial consolidé. Par ailleurs, cette phase devra être connectée à la question du parcours résidentielle et permettre aux entrepreneurs de s'implanter durablement sur le Territoire.

Il existe de nombreux dispositifs de soutien à la création d'entreprise par lesquels des porteurs de projet peuvent se faire accompagner dans le montage de leur entreprise. Le constat est qu'il y a très peu de dispositifs de suivi post création.

Le dispositif régional de suivi post création, Entrepreneur Leader, propose un accompagnement de proximité de 3 ans pour bien démarrer, piloter l'entreprise et sa croissance. Il consiste principalement à disposer d'un conseiller d'entreprise référent pendant une durée de 3 ans, avec deux rendez-vous d'étape annuel et un bilan en fin de parcours ; ainsi que la possibilité de participer à une série de « workshops » avec des experts sur des thématiques majeures que sont les Ressources Humaines, l'action commerciale, les outils de pilotage, le management de l'entreprise…

Cet appel à projets a pour ambition de proposer des solutions complémentaires au dispositif Entrepreneur Leader et de venir étoffer à l'échelle d'Est Ensemble l'offre de suivi de la jeune entreprise.

Profil du public :

La phase 3 s'adresse aussi bien aux entreprises ayant déjà bénéficié d'un accompagnement ante création qu'aux entreprises qui ne sont pas encore répertoriées et identifiés par nos différents services et partenaires de l'entrepreneuriat.

Deux cibles sont privilégiées dans le cadre de cet appel à projet à savoir :

- Les entreprises de 3 à 5 ans (en complément du droit commun)
- L'entrepreneuriat féminin (proposition d'une offre spécifique à destination des femmes chefs d'entreprise)

Contenu et modalités :

Le candidat devra détailler la démarche mise en œuvre, les méthodes pédagogiques et les outils utilisés pour accompagner l'entrepreneur.

Par ailleurs, un plan d'action à l'entrée devra être réalisé en vue de poser les jalons d'avancement de l'entrepreneur.e.

Une attention particulière sera portée aux offres proposant un accompagnement renforcée sur les questions commerciales, marketing et communication de l'entreprise ainsi qu'une mise en réseau avec des pairs.

Une attention particulière sera réservée aux actions intégrant les dimensions mentorat ou parrainage ainsi que le lien avec les réseaux existants sur le Territoire/Département.

Les solutions d'accompagnement privilégiant la présence de pairs (entrepreneurs expérimentés) seront particulièrement appréciées. Le sentiment d'isolement du chef d'entreprises est très fort au démarrage de l'activité, car il intègre un nouveau statut social et de travail. C'est pourquoi il nous semble prioritaire d'avoir un accompagnement permettant à la jeune entreprise de nouer un réseau et d'exprimer ses problématiques lors d'événements ou d'outils collaboratifs permettant l'expression de celles-ci, en lien avec des chefs d'entreprises. Le mentorat est une forme de parrainage qui est sous utilisé sur le territoire d'Est Ensemble. Le mentorat est un accompagnement individuel et bénévole apporté par un entrepreneur expérimenté (le mentor) à un entrepreneur débutant ou faisant face à de nouveaux défis, durant une durée déterminée. Le mentor a pour principal mission d'accompagner le jeune dirigeant dans le questionnement et la prise de recul, afin de favoriser le développement de savoir-être et contribuer à la croissance de l'entreprise.

Dans le cadre d'une réponse sur la cible des femmes chefs d'entreprise, le contexte de l'entrepreneuriat féminin devra être développé. L'offre devra répondre aux enjeux spécifiques de ces cibles et proposer une mise en réseau particulière.

Evaluation :

Les modalités d'évaluation seront déterminées conventionnellement sur les indicateurs d'efficacité demandés par Est Ensemble, notamment :

- La mise en place d'un plan d'action spécifique en fonction du secteur d'activité et des besoins de l'entrepreneur.e ; avec des techniques d'accompagnement et la mise en place d'outils pour l'entrepreneur.e
- le nombre d'entretiens,
- le nombre d'ateliers thématiques et/ou de co-développement mis en place et suivis,
- le nombre d'entrepreneure.s,
- évaluation des compétences acquises / à acquérir à partir d'outils concrets,
- un bilan individualisé par entrepreneur.e à la fin de l'accompagnement proposé
- modalités de mise en réseaux,
- proposition aux enjeux spécifiques des cibles,

- Modalités d'intégration des services dédiés au sein de la Direction de l'Economie, de l'Attractivité et de l'Innovation.

3. Critères de sélection, modalités d'instruction des dossiers.

- La sélection des projets sera effectuée par un comité d'examen des projets, sur la base d'une grille d'analyse reprenant les critères suivants :

    1. Réponse aux problématiques soulevées par le Territoire
    2. Mise en réseau des bénéficiaires
    3. La qualification des intervenants associés au projet
    4. Le caractère différenciant du projet
    5. La dimension partenariale du projet : modalités de pilotage, partenaires impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet (autres structures parties prenantes, comité de suivi, …)
    6. La dimension entrepreneuriale : évaluation budgétaire et perspective à 3 ans de l'initiative, impact en termes d'emploi, de dynamiques économiques pour le territoire

- Les projets devront respecter les critères d'éligibilités définis au point 1 du présent règlement et seront examinés selon leur adéquation aux critères de forme et de fonds définis au point 2.

- Dans ce cadre, le jury d'examen sera particulièrement attentif à :
    - la clarté et la cohérence du montage financier du projet,
    - la qualité et le professionnalisme des intervenants associés au projet,
    - la nature et la pertinence des partenariats noués pour sa réalisation,
    - la démarche de pilotage et d'évaluation du projet (diagnostic préalable, suivi, définition et pertinence des critères d'évaluation…).

4. Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : 15 juin 2019
- Retrait des dossiers sur le site internet d'Est Ensemble www.est-ensemble.fr ou sur transmission par mail sur demande.
- Dépôt des dossiers **par mail uniquement avant le 15 juillet 2019** à l'adresse :

  entreprendre@est-ensemble.fr ou aurelie.d'anna@est-ensemble.fr

  Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception.
- Instruction des dossiers jusqu'à aout 2019.
- Attribution des subventions en Conseil de territoire en septembre 2019.

5. Montant attribué - Modalités de versement des subventions

- Le comité d'examen des projets se réserve le droit de modifier le montant de la demande de subvention du porteur, au vu de l'enveloppe budgétaire disponible et après examen du projet de la cohérence de son montage financier

6. Conventionnement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. Cette convention devra être retournée signée à Est Ensemble préalablement au versement de l'aide.

Cette convention définit notamment les éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités de chaque partie.
- Les modalités de versement de la subvention
- Sa durée
- Le pilotage et l'évaluation de l'action.

7. Annexe

Annexe 1 : dossier de candidature